

Article 12 de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux vérifications des machines utilisées pour la réalisation des travaux d'élagage dans l'environnement de lignes électriques aériennes

Date de mise à jour : 23 Janvier 2025

Notre analyse

Cet article prévoit que le vérificateur et tenu de remettre une attestation, à l'issue des vérifications portées sur l'élagueuse automotrice, dans laquelle il conclut sur l'aptitude ou non de cette machine à être mise en œuvre à proximité des lignes aériennes en conducteurs nus sous tension. Si son avis est favorable, la tension maximale de la ligne électrique doit être indiquée ainsi que la longueur minimale de déploiement du mât télescopique prévue par le constructeur pour la réalisation de ces travaux. Le vérificateur doit dater et signer cette attestation.

Article 12 de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux vérifications des machines utilisées pour la réalisation des travaux d'élagage dans l'environnement de lignes électriques aériennes

A l'issue des vérifications prévues aux chapitres 1er, 2 et 3, le vérificateur remet au responsable de l'opération une attestation comportant les conclusions sur l'aptitude des élagueuses automotrices à être mise en œuvre à proximité des lignes aériennes en conducteurs nus sous tension. Si l'avis rendu est favorable, la tension maximale de la ligne électrique est indiquée ainsi que la longueur minimale de déploiement du mât télescopique prévue par le constructeur pour la réalisation de ces travaux. Le document remis est daté et signé par le vérificateur.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Lignes électriques aériennes : comment éviter les accidents ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelles mesures de prévention l'employeur doit-il prendre lors de la réalisation de travaux d'ordre non électrique dans l'environnement de lignes aériennes en conducteurs nus restées sous tension ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Comment déterminer la hauteur d'une ligne électrique sur un chantier ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)